

BON DE COMMANDE
Chèques Cadeaux 2020 / 2021

Mme, Mr Prénom-Nom :

Libellé entreprise (tel qu'il doit figurer sur les chèques cadeaux) :

.....

Adresse :

CP..... Ville.....

Tél : Mail :

Passé commande de :

Nombre de chèquiers (nombre de salariés)	Valeur des chèquiers-cadeaux * (de 10 à 171 €, à votre convenance, par multiple de 10 €, et un de 11 €)	Total TTC

Date de livraison souhaitée :

Vous trouverez ci-joint mon chèque à l'ordre de « Club commerce » d'un montant de €
OU

Paielement par virement bancaire (RIB ci-joint)

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir une facture à réception.

Date :

Cachet et signature

Précision :

70% de la valeur du chèque sera utilisable dans les commerces « traditionnels » de centre-ville, et les 30% restants dans les surfaces de périphérie comme indiqué au verso des chèques.

*Règlementation au dos du bon de commande.

Pour bénéficier de l'exonération fiscale, le montant des bons d'achat et des cadeaux en nature, attribués à un salarié pour l'année civile ne doit pas excéder 5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (**soit 171 € pour 2020**). Règlementation ACOSS diffusée par l'URSSAF.

Les événements concernés par l'exonération sont : mariage, naissance ou adoption, retraite, fête des mères ou pères, rentrée scolaire, Ste Catherine (25/11), St Nicolas (6/12), Noël.